

**24^e session du groupe de travail de l'examen périodique universel****SOMALIE****Intervention du Luxembourg****(Genève, le 22 janvier 2016)**

Monsieur le Président.

Je voudrais remercier la délégation somalienne pour la présentation de son rapport national.

Le Luxembourg salue les avancées réalisées par le pays en dépit d'une situation sécuritaire qui demeure précaire. Nous encourageons les autorités somaliennes à poursuivre leurs efforts pour établir durablement les institutions fédérales démocratiques et stabiliser la situation dans le pays.

Si ma délégation salue tout particulièrement la ratification de la Convention relative aux droits des enfants, elle demeure néanmoins préoccupée par les informations faisant état de la poursuite de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats au sein de l'armée somalienne.

Par ailleurs, le Luxembourg s'inquiète vivement de la continuation de l'impunité qui règne dans le contexte des violences à l'égard des femmes, en particulier les violences sexuelles. Nous encourageons également les autorités somaliennes à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, ainsi que leur participation aux processus décisionnels politiques et publics.

Le Luxembourg souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. Améliorer l'accès à la justice aux victimes de violences sexuelles, en particulier dans les zones rurales ;

2. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des enfants, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, signé en 2005, sans réserve et le transposer en droit interne ;
3. Veiller à ce que la nouvelle loi sur les médias soit conforme aux standards internationaux ;
4. Adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie.